

Image not found or type unknown



Mise en Agence immobilière avec locataire déjà en place

Par **aygosi**, le **21/07/2015** à **15:37**

Bonjour,

Je suis locataire d'un T2 jusqu'au 31/12/2015.

Ma propriétaire souhaite maintenant faire gérer son appartement par une agence immobilière; Dans la mesure où elle n'a pas résilié mon bail fin juin, celui-ci est donc reconduit tacitement au 1/01/2016; Est-ce que je devrai payer des frais d'agence notamment pour l'état des lieux qui n'a pas été fait à mon arrivée.

Merci